



Naissance au Canada Inscription en Suisse

Sauf indication contraire, les documents à soumettre doivent être des **originaux** et être **émis dans les derniers 6 mois**. Les documents d'état civil peuvent être obtenus auprès du bureau de [l'État civil](#) de la province natale. **Les photocopies, les copies numérisées, les fax ou les copies conformes de ces documents originaux ne sont pas acceptés.**

Si vous désirez récupérer vos documents originaux, prière d'inclure une enveloppe prépayée et pré-adressée pour leur retour, **sinon** ils seront envoyés en Suisse avec l'inscription

Enveloppe prépayée et pré-adressée jointe

Parents mariés (mariage déjà enregistré auprès des autorités suisses, sinon cliquer sur [enregistrement mariage](#))

Certificat de naissance **avec** inscription du nom des parents

Si disponible, une photocopie du passeport étranger de l'enfant

Parents non mariés

Pour l'enfant :

MANITOBA, NOUVEAU BRUNSWICK, TERRE-NEUVE, NOUVELLE-ÉCOSSE, NUNAVUT – Certificat de naissance grand format

ONTARIO - Certificat de naissance grand format (Copie certifiée conforme/déclaration de naissance vivante)

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - Certified Copy of Registration of Birth (disponible en anglais seulement)

QUÉBEC - document nommé "Copie d'un acte de naissance"

Si disponible, une photocopie du passeport étranger de l'enfant

Pour le parent étranger :

Certificat de naissance **avec** inscription du nom des parents (si le parent est né dans un autre pays, prière de vérifier avec la représentation suisse de ce pays pour des informations supplémentaires ***)

Photocopie du passeport (pages contenant les données personnelles et la signature)

[Affidavit](#) à compléter par les parents de l'enfant **et certifié par un notaire**

Si précédemment marié(e) / veuf (veuve) :

Certificat de divorce et copie de la première page du Jugement de divorce / Certificat de décès

*** Documents d'état civil d'autres pays

Les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés par la représentation diplomatique ou consulaire suisse dans ces pays et les exigences diffèrent d'un pays à l'autre. Veuillez vous informer auprès de la représentation suisse compétente pour savoir quels documents soumettre pour la légalisation. [Représentations diplomatiques et consulaires de Suisse](#)

Où dois-je envoyer les documents ?

Avez-vous coché toutes les cases applicables ? Si oui, veuillez faire parvenir cette liste, ainsi que les documents requis au Consulat général de Suisse à Montréal (voir adresse ici-bas).

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site web ou envoyer un courriel.

1572 Av. du Docteur-Penfield
Montréal QC H3G 1C4
Phone: +1 514 932 7181, Fax: +1 514 932 9028
montreal.kanzlei@eda.admin.ch
<https://www.eda.admin.ch/montreal>